

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de démolition et de reconstruction d'un magasin LIDL avec un parking ouvert au public à Perrigny

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 sous catégorie a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition et la reconstruction d'un magasin LIDL à Perrigny, incluant le réaménagement d'un parking ouvert au public. L'emplacement des bâtiments, places de stationnement et espaces verts sera modifié.

Le parking aura une surface de 5 308 m² pour accueillir 140 places, dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite, 3 places famille, 2 places pour les voitures électriques et 4 places pour les voitures en auto-partage.

Le bâtiment abritant le magasin LIDL aura les dimensions suivantes (rez de chaussée et étage partiel) :

- Surface de plancher totale : 2 327 m²
- Hauteur du bâtiment au faîtage : 7,76 m
- Hauteur du bâtiment à l'égoût de toiture : 5,48 m
- Longueur : 77,5 m
- Largeur : 37 m

4.2 Objectifs du projet

Conformément aux ambitions de LIDL de garantir la satisfaction du client et en lien avec la stratégie de croissance de l'entreprise, LIDL a la volonté d'améliorer ses magasins. Depuis 2012 un programme de montée en gamme est en cours, pour passer du statut de hard discount au supermarché de proximité.

L'objectif du projet est d'améliorer le confort des clients en proposant un espace de vente plus agréable, et en aménageant des accès pratiques et un parking adapté à un public diversifié (y compris personnes à mobilité réduite, familles, utilisateurs de véhicules électriques). Parallèlement le parking permettra de répondre aux exigences de gestion des eaux pluviales, avec la construction de places de parking de type "Evergreen" afin de retenir et gérer les eaux pluviales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition des structures existantes : un magasin d'emprise au sol de 1 450 m² environ, des voiries enrobées, un parking construit en pavés autobloquants. Travaux prévus début 2020 (durée : 18 semaines)
- Evacuation des gravats de démolition et des déchets en filière agréée
- Reprofilage du terrain pour aménager une plateforme subhorizontale calée autour de la cote 273.0 m NGF avec une forme de pente
- Reconstruction d'un magasin LIDL et d'un parking adossés sur les mêmes parcelles, l'emplacement des bâtiments, places de stationnement et espaces verts ayant changé. Travaux prévus du x au x (durée : x mois)
- Aucun mouvement de terre important ne sera nécessaire pour la création du magasin et du parking : la butte existante en partie Sud du site sera aplanie sans exportation de matériaux
- Les accès actuels seront conservés (entrée par la RD52 et sortie par la RD678)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking restera la propriété de LIDL lors de l'exploitation du magasin, qui prendra soin de l'entretenir. Le magasin emploiera 28 personnes et 900 visiteurs sont attendus par jour.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire, qui sera déposé fin 2017.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface du terrain total :	11 642 m ²
- Surface de parking non couvert (voirie enrobée) :	3 490 m ²
- Surface de parking (voirie drainante) :	1 818 m ²
- Nombre de places de parking créées :	140
- Surface de plancher du magasin LIDL :	2 327 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route départementale 52
39750 PERRIGNY

Section AD parcelles n°593, 595, 597
et 598

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 4 0' 0 9'' .. Lat. 0 5° 3 4' 1 9'' ..

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___" ..

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Perrigny est impactée par le bruit généré par la RD678. A ce titre un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été approuvé par arrêté préfectoral le 08/01/2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vallée de la Vallière est soumise à un Plan de prévention des Risques Naturels Inondations, approuvé par arrêté préfectoral du 09/05/2007. Une partie du terrain est situé en zone rouge et donc non constructible. La commune est soumise à un PPRN Mouvements de terrain qui a été approuvé le 22/10/1992. Toutefois il n'y a pas de mouvement de terrain recensé dans un rayon de 500 m autour du projet. Le risque de séisme est considéré comme modéré sur la zone du projet. Il n'y a pas de risque recensé concernant le retrait-gonflement des argiles et les cavités souterraines. La commune de Perrigny n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impliquera des prélèvements d'eau liés à l'usage des commodités par le personnel et les visiteurs, ainsi que pour le nettoyage du magasin. L'eau proviendra du réseau d'eau potable de la ville.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de purger les remblais en dépôt en partie Sud du terrain ainsi que des sur profondeurs de remblais médiocres sous le bâtiment projeté. Ces matériaux sont a priori exempts de contamination et seront acceptables en ISDI. Les remblais graveleux présents sur le site pourront être réutilisés pour la mise à niveau de la plateforme. Les matériaux à dominante limoneuse seront réutilisés pour les modelages et espaces verts. La terre végétale sera réutilisée en tant que telle.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit du bâtiment, des sur profondeurs de remblais médiocres seront purgés et une substitution sera ensuite réalisée pour rattraper la cote de la plateforme générale. Le remblaiement sera réalisé avec des matériaux soigneusement sélectionnés, granulaires, insensibles à l'eau.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un dérangement temporaire de la faune est à prévoir en phase travaux (durée environ 18 semaines, démarrage prévu en janvier 2020), à cause des mouvements et du bruit générés par les opérations de terrassement et de construction. Par ailleurs l'aménagement du site conduira à la destruction d'espèces floristiques communes, notamment dans la partie Sud du site. La ripisylve qui borde le ruisseau de la Vallière sera préservée. Le site se situe dans une zone déjà urbanisée : en l'absence de potentialités écologiques, en particulier concernant les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial, l'impact est estimé comme faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La vallée de la Vallière est soumise à un Plan de prévention des Risques Naturels Inondations : une partie du terrain est situé en zone rouge et donc non constructible. Par ailleurs, la commune est soumise à un PPRN Mouvements de terrain. Enfin, le risque de séisme est considéré comme modéré sur la zone du projet. Le projet tient compte de ces différentes contraintes, tant au niveau de l'emplacement des bâtiments que des dispositions constructives de ces derniers : notamment les règles parasismiques qui seront appliquées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le réseau routier et les points d'accès au site existent déjà. La mise en place de places de stationnement dédiées aux voitures en auto-partage contribuera à limiter l'augmentation du trafic (estimée à +3% au maximum pour le rond-point). Par ailleurs l'implantation de places de parking avec bornes de recharge pour les voitures électriques favorisera l'utilisation d'un mode de transport plus écologique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit liées au projet seront principalement causées par le trafic routier, le magasin en lui-même ne provoquera que très peu de nuisances sonores. Le projet se trouve à proximité d'un axe routier très fréquenté, source de nuisances sonores et concerné par un PPBE : les dispositions constructives devront prévoir une bonne isolation acoustique afin de garantir le confort des clients et des employés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le magasin et le parking seront éclairés uniquement pendant les heures d'ouverture. Les émissions lumineuses ainsi engendrées sont négligeables au vu de l'implantation du projet dans une zone industrielle et commerciale.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées au réseau collectif à destination de la station d'épuration. Les eaux pluviales seront infiltrées sur le site, grâce à des places de stationnement intégrant des dispositifs drainants de type « Evergreen » et à un bassin d'infiltration localisé au Nord du site. Des noues d'infiltration seront également créées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux le débroussaillage du terrain produira des déchets verts. Le cas échéant une attention particulière sera portée à la gestion des plantes invasives, le robinier faux acacia ayant été signalé dans le secteur. Le magasin actuel sera démoli : les déchets et gravats seront évacués en filière agréée. En phase d'exploitation des déchets ménagers seront produits : une procédure de tri des matériaux recyclables et des déchets à disposer en déchetterie sera mise en place.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet de parking est attenant au magasin LIDL dont le permis de construire est en cours d'instruction. Le projet comprendra le retrait et l'apport de matériaux de remblais, sans autre impact sur le milieu physique au droit du site. Les gravats de démolition et les déchets seront évacués en filière agréée. Le magasin sera situé en dehors de la zone inondable non constructible le long du ruisseau de la Vallière. Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé au sein d'une zone industrielle et commerciale, sur une parcelle déjà artificialisée de très faible intérêt écologique. La ripisylve le long du ruisseau de la Vallière sera préservée. Les impacts du projet dans son ensemble, et notamment du parking, seront très faibles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
n°7 : Rapport Tauw France R001-1613410LAV-V01 venant compléter le formulaire Cerfa n°8 : Rapport de pollution mission LEVE réalisé par Ginger en août 2016 : informations sur le contexte environnemental n°9 : Rapport de pollution mission EVAL réalisé par Ginger en octobre 2016 : informations sur la nature et la qualité des sols n°10 : Etude géotechnique missions G1 et G2 AVP réalisé par Ginger en septembre 2016 : informations sur le projet de terrassement n°11 : Etude de trafic réalisée par Emtis en décembre 2016

9. Engagement et signature

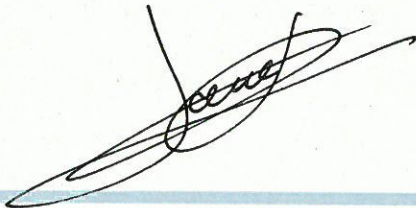
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MONTCEAU LES MINES

le, 04/12/2017

Signature



SNC LIDL
DIRECTION REGIONALE
ZA Le Prélong
71300 MONTCEAU LES MINES
Tél. : 03 85 69 52 00